



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Présentation du dispositif d'accompagnement du SMGEAG

Comité de l'Eau et de la Biodiversité
Lundi 10 juillet 2023

Hélène FOUCHER - IGEDD

Historique

1. La Guadeloupe est plongée depuis maintenant plus de 10 ans dans une crise systémique profonde de l'eau et de l'assainissement
2. La compétence eau et assainissement est du ressort des collectivités
3. Pour tenter de surmonter cette crise, la loi du 29 avril 2021 a créé au 1^{er} septembre 2021 un syndicat des eaux unique
4. Après un an d'existence le constat a été fait que la situation ne s'améliorait pas

Une mobilisation générale pour aider le SMGEAG

⇒ permettre le plein fonctionnement du syndicat

Feuille de route concertée du projet de contrat d'accompagnement renforcé du SMGEAG

⇒ élaborée et signée le 8 novembre 2022 par l'Etat, la Région, le Département et le SMGEAG

Les engagements des signataires

Département :

1. Mise à disposition d'un cadre de l'office de l'eau comme directeur général délégué,
2. Prise en charge de travaux d'urgence,
3. Maintien de la capacité de maîtrise d'ouvrage pour le compte du syndicat en fonction des besoins.

Les engagements des signataires

Région :

1. Prise en charge (financement et MOA) de travaux d'urgence « sans regret » et « post Fiona »,
2. Maintien de la capacité de maîtrise d'ouvrage pour le compte du syndicat en fonction des besoins, et de l'urgence sur une période de 3 à 5 ans.

Les engagements des signataires

Etat :

1. Mise en place d'une assistance technique opérée par l'état avec la mise à disposition pendant 3 ans de :
 - 4 experts spécialisés (AT thématiques) : technique eau et assainissement, clientèle et relations avec les usagers, finances, RH.
 - 1 AT « projet » renouvellement des compteurs et lutte contre les branchements illicites
 - les experts sont encadrés par un chef de mission « AT en chef »
 - ces 6 AT pourront être rejoints par 5 AT « projet » supplémentaires
2. Appui financier en 2023 : dotation exceptionnelle de fonctionnement de 27 M €, soutien à l'investissement, augmentation du plafond de subvention, ...

Les engagements des signataires

SMGEAG :

1. Intégrer le directeur général délégué,
2. Intégrer les AT mis à disposition,
3. Mettre en place le plan de retour à l'équilibre.

La gouvernance à 4

- Composée des présidents de la Région, du Département, du SMGEAG et du Préfet accompagné du DRFIP,
- Instance de pilotage, de concertation, de décision et de validation des livrables soumis au comité national de suivi.
- Elle se réunit autant que de besoin et s'est réunie 3 fois depuis le démarrage du dispositif d'appui.

Etat de la mise en place du dispositif d'accompagnement du SMGEAG

- 2 janvier 2023 :
 - Arrivée du Directeur Général Délégué, mis à disposition par le Département
 - Arrivée de 3 « AT thématiques » : RH, clientèle et technique eau et assainissement
- 18 janvier :
 - Désignation de « l'AT en chef », mise à disposition par l'IGEDD durant 12 mois, à hauteur d'un tiers temps
- 1^{er} avril :
 - arrivée de l' « AT projet » remplacement compteurs d'eau et branchements illicites
- Prochaines arrivées :
 - AT finance et contrôle de gestion : le 1^{er} septembre 2023
 - 5 « AT projet » supplémentaires en appui à l'exploitation

Les lettres de mission pour les AT

- Les experts « recevront une *lettre de mission partagée* au sein de la « *gouvernance à 4* » (feuille de route §2.A.) durée de 3 ans,
- L'expertise portée par l'Etat, se fait sous forme de « *binomage* » avec un ou des directeurs du SMGEAG,
- Les experts encadrés par l'AT en chef sont rattachés hiérarchiquement à la préfecture et travaillent sous la *direction fonctionnelle du DGD*,
- Ils peuvent se voir confier des missions ponctuelles par le DGD,
- Ils mettent en place un dispositif de *capitalisation* de l'expérience acquise pour alimenter une base de connaissance pour le syndicat mixte.

Le contrat COROM : contrat d'accompagnement renforcé du syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe 2023 - 2025

- Le contrat COROM est la déclinaison de la feuille de route, il a été signé en mars 2023,
- Il rappelle les engagements de chaque signataire,
- Il prévoit les différents décaissements des aides de l'état en fonction des résultats obtenus (indicateurs) et de la fourniture de livrables validés en gouvernance à 4.



**Point d'avancement des activités
du SMGEAG
(réussites et plan d'actions)**



Marcus AGBEKODO – Directeur Général Délégué

1) Ressources Humaines

Réalisés :

- ✓ Mise en place en janvier des instances CSE et CST
- ✓ Organisation d'un séminaire de Direction. Cohésion.
- ✓ Réorganisation des services RH.
- ✓ Réflexions sur les ajustements complémentaires de l'organisation avec les cadres et OS
- ✓ Mise en œuvre des formations prioritaires (sécurité/ marchés publics/ clientèle...).
- ✓ Lancement de la démarche de rédaction des référentiels métiers et compétences.
- ✓ Recrutement d'une nouvelle DRH

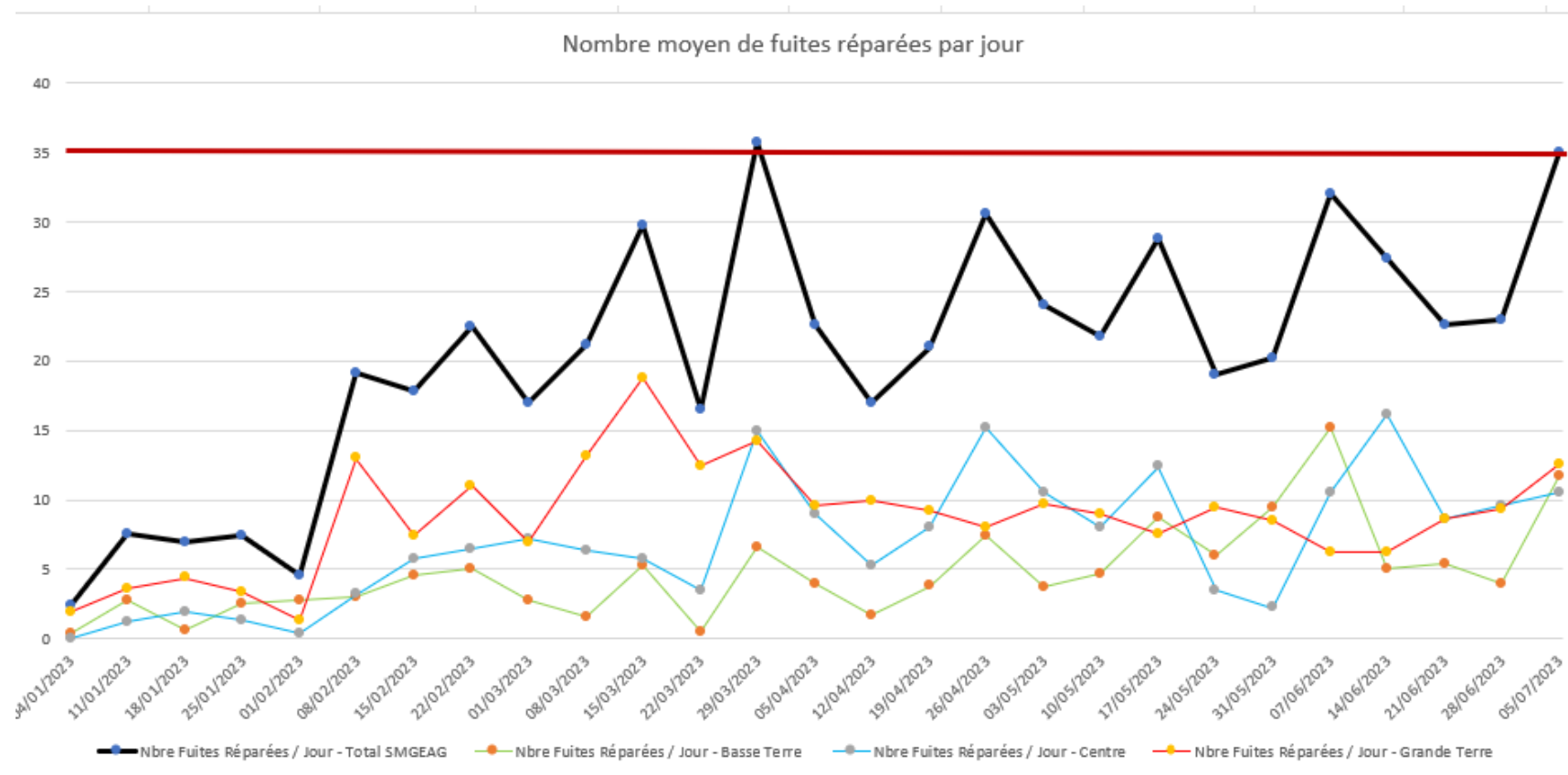
Poursuite du plan d'actions (en cours) :

- ü Mise en place du pilotage de la masse salariale.
- ü Validation des ajustements de l'organisation
- ü Poursuite des formations prioritaires 2023 (RPS, Habilitations Amiante notamment)
- ü Rédaction des procédures de gestion administrative et RH.
- ü Optimisation de la gestion de la paie, cahier des charges SIRH et lancement d'un marché.

2) Lutte contre les Déperditions d'Eau

- ✓ **Action importante pour la maintenance des réseaux d'eau potable**
- ✓ **Objectif de réparations de 7000 fuites/an**
- ✓ **Montée en puissance du rythme de réparations de fuites : 27 fuites/jour en moyenne en juin 2023**
- ✓ **Mise en place d'un pilotage hebdomadaire**
- ✓ **Mise en place d'une plateforme de géolocalisation et de gestion des réparations de fuites GESTRAV (tablettes numériques, formation des agents)**
- ✓ **Renforcement des moyens internes (intérimaires) et des organisations**
- ✓ **Renforcement du dispositif par l'intervention de 11 entreprises extérieures sur l'ensemble du territoire**

2) Lutte contre les Déperditions d'Eau



3) Plan Pluriannuel d'investissement et son Financement

Opérations Eau Potable	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027+	Somme CP € HT
Renouvellement de compteurs	1 500 000 €	2 500 000 €	2 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	9 500 000 €
Lutte contre les déperditions d'eau	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	25 000 000 €
Modernisation méthodes exploitation (Télégestion/SIG/GMAO)	2 036 185 €	2 740 174 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	6 576 359 €
Acquisition de matériels/engins pour l'exploitation	200 000 €	300 000 €	300 000 €	200 000 €	200 000 €	1 200 000 €
Etudes	638 249 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	3 638 249 €
Travaux sur ouvrages et réseaux d'eau potable	2 125 000 €	3 858 000 €	4 858 635 €	4 000 000 €	4 000 000 €	18 841 635 €
Travaux sur usines de traitement	5 234 326 €	4 667 025 €	5 560 000 €	7 000 000 €	7 200 000 €	29 661 351 €
Travaux de construction et de réhabilitation de réservoirs	2 480 000 €	2 000 000 €	1 730 000 €	1 800 000 €	2 000 000 €	10 010 000 €
Renouvellement de réseaux	5 270 000 €	20 000 000 €	20 000 000 €	20 000 000 €	20 000 000 €	85 270 000 €
Travaux de construction et de réhabilitation de stations de pompage	516 240 €	600 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	2 616 240 €
TOTAL	25 000 000 €	42 415 199 €	41 798 635 €	41 350 000 €	41 750 000 €	192 313 834 €

3) Plan Pluriannuel d'investissement et son Financement

Opérations Assainissement	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027+	Somme CP € HT
Modernisation méthodes exploitation (Autosurveillance/SIG/GMAO)	1 707 343 €	1 272 300 €	379 750 €	1 100 000 €	1 900 000 €	6 359 393 €
Acquisition de matériels/engins pour l'exploitation	- €	300 000 €	300 000 €	200 000 €	200 000 €	1 000 000 €
Etudes	175 010 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	750 000 €	3 175 010 €
Travaux sur ouvrages et réseaux d'eaux usées	600 000 €	1 610 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	5 810 000 €
Renouvellement de réseaux	6 557 272 €	6 945 331 €	5 000 000 €	8 000 000 €	8 000 000 €	34 502 603 €
Extension de réseaux	4 561 026 €	8 668 712 €	10 422 500 €	5 000 000 €	5 000 000 €	33 652 238 €
Travaux de construction et réhabilitation de postes de refoulement	2 885 260 €	1 080 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	6 965 260 €
Travaux de construction et réhabilitation de stations d'épuration	8 514 089 €	17 063 492 €	19 308 000 €	22 000 000 €	20 000 000 €	86 885 580 €
TOTAL	25 000 000 €	37 689 835 €	38 360 250 €	39 250 000 €	38 050 000 €	178 350 085 €

3) Plan Pluriannuel d'investissement et son Financement

Total PPI : 370,7 M€

Financement PPI 2023-2027	Somme CP
OFB	35 000 000 €
FEI	35 000 000 €
DSIL	10 000 000 €
Fonds Vert	12 500 000 €
FEDER Eau	70 000 000 €
FEDER Numérique	3 000 000 €
CR	20 000 000 €
CD	27 000 000 €
ODE	10 000 000 €
Total financement hors SMGEAG	222 500 000 €
Autofinancement SMGEAG	92 665 980 €
Total financement avec SMGEAG	315 165 980 €
Manque financement pour boucler la PPI	- 55 497 939 €

- Participation ETAT (OFB, FEI, FV, DSIL) : 92,5 M€ sur 2023-2027
- Participation CR : 5 M€ par an sur 2024-2027
- Participation CD : 8,5 M€ 2024/2025, 5 M€ 2026/2027
- En 2023 : CD et CR 8,5 M€ Post-Fiona en MOA déléguée hors PPI
- Participation OdE : 10 M€ non encore contractualisé en 2023
- Participation FEDER : 70 M€ sur 2023-2027, à revoir à mi PO

- Besoin que les partenaires CR, CD et OdE confirme leur ferme engagements et leur participation, si possible à la hausse

4) Finances et PPI

Réussites :

- ✓ Modélisation financière élaborée par le SMGEAG
- ✓ Réalisation et présentation du CA 2022 et BS 2023
- ✓ Versement d'une première tranche de 7 M dans le cadre du contrat COROM + pour un montant de 27M,

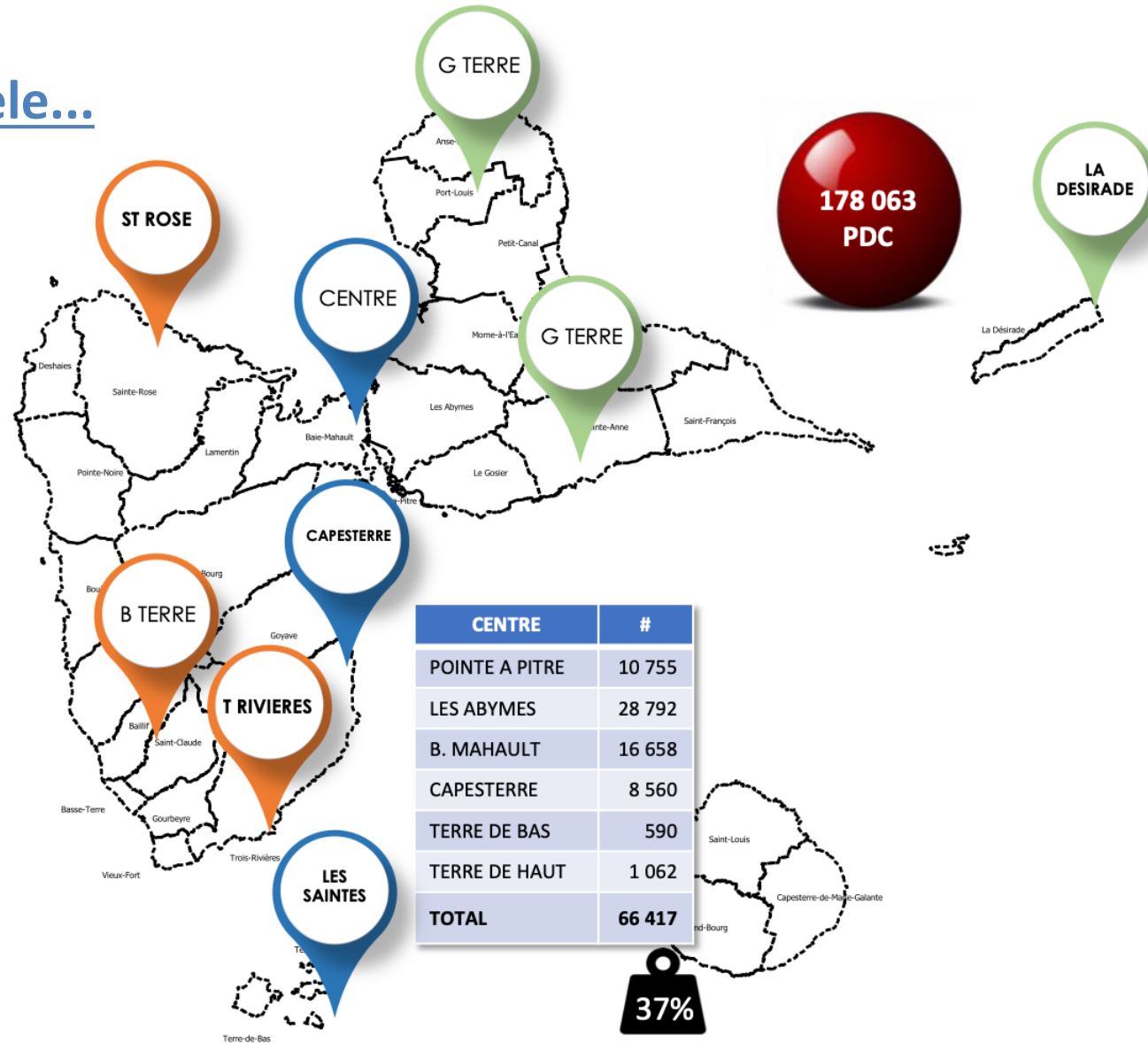
Plan d'action à 4 mois :

- ✓ Transfert de l'actif immobilisé
- ✓ Stratégie pour le déploiement du contrôle de gestion (en lien avec arrivée de l'AT Finances et ESPELIA)

5) Point sur la Clientèle...

BASSE TERRE	#
BAILLIF	2 395
BASSE TERRE	5 755
GOURBEYRE	3 772
SAINT CLAUDE	4 174
GOYAVE	3 612
PETIT BOURG	11 565
ST ROSE	8 717
T. RIVIERES	4 524
TOTAL	44 514

25%



CENTRE	#
POINTE A PITRE	10 755
LES ABYMES	28 792
B. MAHAULT	16 658
CAPESTERRE	8 560
TERRE DE BAS	590
TERRE DE HAUT	1 062
TOTAL	66 417

37%

GRANDE TERRE	#
A. BERTRAND	2 648
PETIT CANAL	3 900
LE MOULE	12 075
MORNE A L'EAU	8 316
GOSIER GFDS	5 913
PORT LOUIS	3 102
ST ANNE	10 785
ST FRANCOIS	9 942
LA DESIRADE	983
LE GOSIER	9 468
TOTAL	67 132

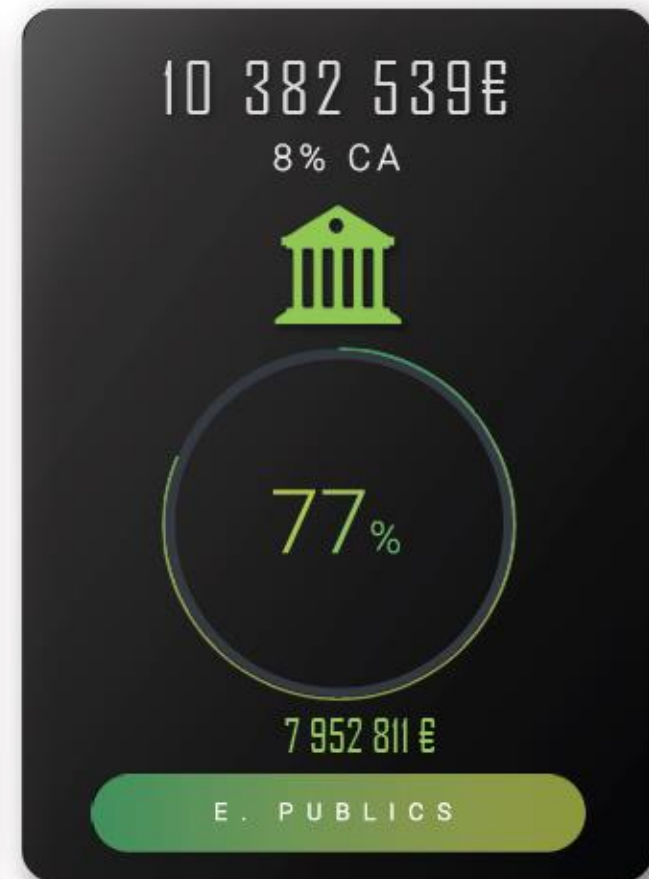
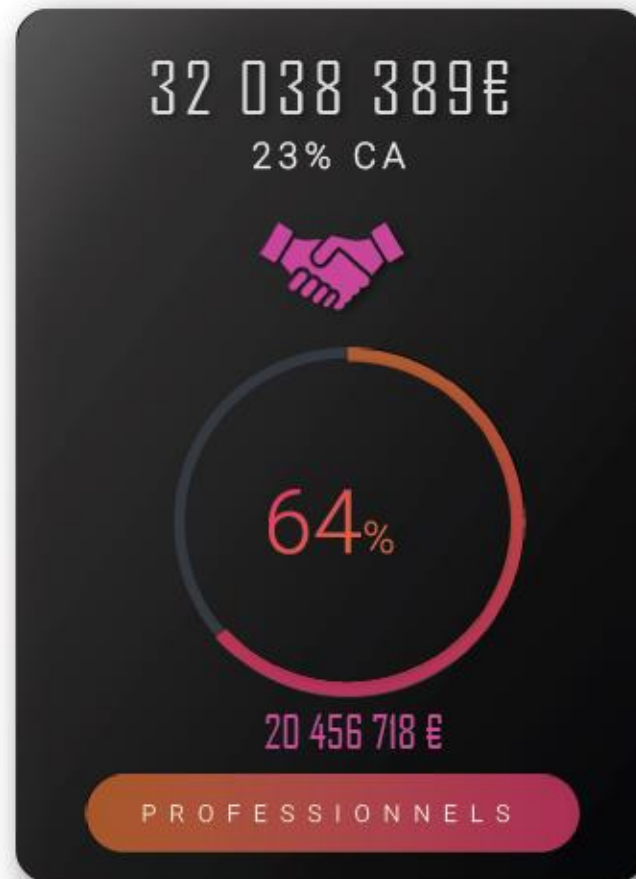
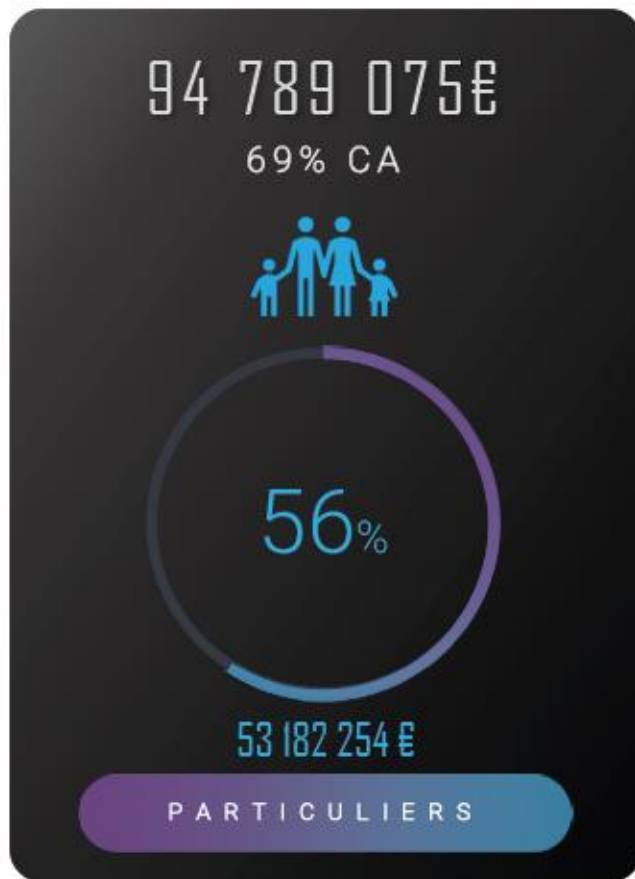
38%

6) Point sur la Facturation



ENCAISSEMENTS – PAR CATEGORIE CLIENT

Global 60%



7) Programme de Renouvellement des Compteurs

Réussites :

- ✓ Lancement du renouvellement des compteurs avec 8 prestataires depuis le 12 juin
- ✓ Mise en place d'un nouveau logiciel de pilotage
- ✓ Au 06/07/2023 : 1926 compteurs changés. Objectif de 75 compteurs/ jour atteint.

Plan d'action (en cours) :

- ✓ Objectif de 18 000 compteurs/an : compteurs bloqués et âgés > 15 ans
- ✓ Mise en place d'une procédure avec l'exploitation pour la mise en conformité des compteurs
- ✓ Lancement du remplacement de 2000 compteurs télégérés dans les résidences

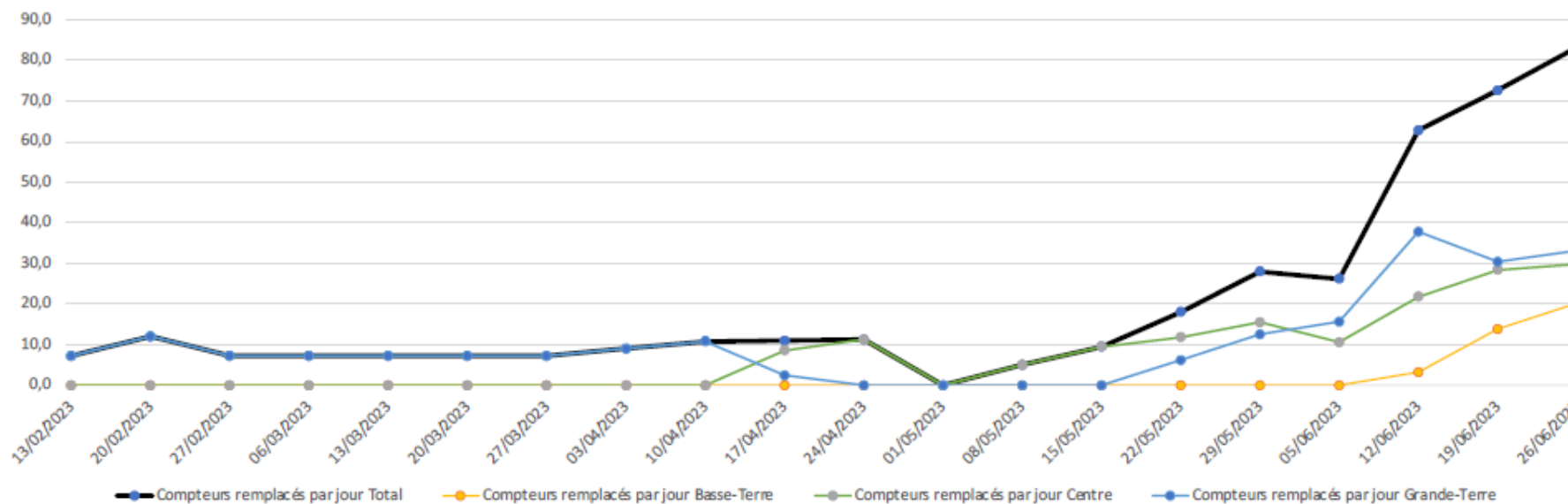
7) Programme de Renouvellement des Compteurs



PLAN DE RENOUELEMENT DES COMPTEURS

1 926 CRS posés

Moyenne compteurs posés par jour – Détails semaines



MOYENNE ACTUELLE = 82 crs/jours



8) Commande publique et sécurisation juridique

Réussites :

- ✓ Temps moyen de publication d'un marché infrahebdomadaire
- ✓ Formations pour les agents du département
- ✓ Tableau de suivi des marchés (avec alertes) : 38 marchés transférés, 113 marchés en 2021/2022 et 132 en 2023
- ✓ Mise en place du guide achat du SMGEAG

Plan d'action à 4 mois :

- ✓ Recrutement d'un.e responsable du Département Commande Publique
- ✓ Maintien du rythme de lancement des procédures marchés

9) Autres Programmes envisagés

Réussites/Engagés :

- ✓ 3 schémas directeurs (AEP / EU / GEPU) en cours (rencontres avec les communes)
- ✓ Notification en cours pour la régularisation administrative des captages
- ✓ Planification et mise en œuvre des actions pour la régularisation administrative des systèmes d'assainissement

Plan d'action à 4 mois :

- ü Démarrage des études pour la diversification de la ressource en eau
- ✓ Lancement de la consultation pour la télégestion (Phase 2)

10) Mission de monitoring avec ESPELIA

Réussites /Engagés:

- ✓ Un tableau de bord mis à jour régulièrement et partagé avec l'ensemble des directeurs
- ✓ Un suivi fiabilisé de plusieurs indicateurs stratégiques :
 - *Réparation de fuites*
 - *Plan de Renouvellement de Compteurs*
 - *Effectifs et masse salariale*
 - *Investissements*
 - *Etc.*
- ✓ Avancement de l'analyse financière

Plan d'action à 4 mois :

- ✓ Finalisation de l'exploitation des données clientèles disponibles
- ✓ Création des données pour les indicateurs techniques (débit de nuit, bilan des volumes, etc.)
- ✓ Audit de fiabilité de certaines données et Amélioration continue du tableau de bord
- ✓ Mise à disposition d'un nouvel outil de suivi des indicateurs réglementaires (GS'O)
- ✓ Prospective financière du SMGEAG au regard de la PPI
- ✓ Scénarios de convergence tarifaire



GOUVERNEMENT

Liberté

Égalité

Fraternité

Plan eau DOM

Les perspectives pour la Guadeloupe

Comité de l'Eau et de la Biodiversité

Lundi 10 juillet 2023

Najib MAHFOUDHI- Coordonnateur interministériel du plan eau DOM

Le dispositif de suivi national actuel

1. Le contrat d'appui renforcé co-signé pour une durée de 3 ans (2023-2025) cadre actuel du pilotage national
2. Un comité de suivi local (CSL) qui valide les éléments à arbitrage national
3. Un comité de suivi national (CSN) interministériel (DGALN, DGOM, DGCL, DGFIP) qui valide les mesures d'accompagnement financier (décaissement, renfort RH)
4. Une deuxième mission interministérielle prévue en octobre 2023

Une phase transitoire vers la démarche contrat de progrès

1. Le contrat d'appui renforcé co-signé pour une durée de 3 ans : un embryon de contrat de progrès
2. Des diagnostics RH et organisationnels disponibles, des diagnostics comptables à consolider
3. Une trajectoire financière établie et validée, une PPI avec un plan de financement jusqu'en 2027 (315 M€ AEP et ASSt)
4. Des objectifs articulés autour de 7 fiches d'action et 5 fiches processus
5. Des indicateurs de suivi calés sur les contrats de progrès

Les perspectives du plan eau DOM

1. Une nouvelle instruction ministérielle début 2024 qui intégrera les nouveaux enjeux liés à la planification écologique avec une dérogation pour le SMGEAG
2. De nouveaux leviers de financements :
 - 35 M€ supplémentaire au titre de la SIB
 - 1 M€ en ingénierie d'appui à la maîtrise d'ouvrage
 - Expertise France pour renforcer les collectivités sur des postes spécifiques
 - Fonds vert dont Banque des Territoires pour accompagner vers plus de résilience
 - Pacte des solidarités pour accompagner les politiques sociales de l'eau
3. Une révision en cours du programme d'intervention de l'OFB pour mieux accompagner les territoires
4. Une réforme des missions et des redevances des Offices de l'eau
5. Une conférence régionale des acteurs de l'eau fin 2023 pour mieux communiquer, pour mieux associer la société civile, et préparer la démarche contrat de progrès
6. Un contrat de progrès pour le SMGEAG avant 2025

On avance....
Merci de votre attention